

Dossier annuel : restitution et groupes de travail territoriaux

Dans le cadre de la valorisation et préparation du « Dossier annuel pauvres, précarités, exclusions », nous avons fait le choix, cette année encore, de nous déplacer sur les territoires. Nous avons été chaleureusement accueillis en terres ligériennes par Grand Roanne Agglomération le 13 décembre, et par le Secours Catholique à Grenoble le 17 janvier. Suite à la présentation du Dossier annuel 2011, des ateliers de travail sur différentes thématiques (jeunes et précarité, santé et exclusion, reste à vivre et aides d'urgences, logement et hébergement...) alimentent le prochain rapport. Nous remercions toutes les personnes qui se sont jointes à nous au cours de ces demi-journées de réflexion partagée.



Réseaux et partenaires

A PROPOS DES ... UNIVERSITÉS POPULAIRES D'ATD QUART-MONDE (UPQM)

Les UPQM régionales ont lieu 6 fois par an sur des thématiques variées : la citoyenneté, les vacances, les droits, l'Europe... Elles rassemblent les « familles » et les militants quart monde (personnes qui connaissent ou ont connu une situation de grande pauvreté) de la région et 1 ou 2 invités représentatifs du thème évoqué. Les militants se sont auparavant rencontrés dans leur groupe de quartier à plusieurs reprises pour préparer l'Université Populaire à l'aide de questions. Celles-ci permettent d'élaborer leur pensée à partir de leur expérience de vie. Ils présentent le fruit de leur réflexion sous des formes diverses (panneau, saynète, chanson, poème...) lors de la rencontre régionale. Le rôle des invités est d'abord d'écouter et prendre connaissance de la pensée des plus pauvres pour ensuite entrer en dialogue avec eux. Idéalement, les invités et les alliés sont des traits d'union entre les plus pauvres et le reste de la société, ils amènent leur regard et celui de leur milieu aux militants et réciproquement, transmettent dans leur milieu ce qu'ils ont appris lors de l'Université Populaire.



QUELQUES DATES DE MANIFESTATIONS ET RENCONTRES

• **Jeu**di 8 mars 2012 à 9h à l'ENS de Lyon
Présentation régionale du rapport de la Fondation Abbé Pierre « **L'Etat du mal logement en France** ».

• **7, 8 et 9 mars 2012 à Saint-Etienne**
Colloque international « **Espace public et sans domicile fixe - La recherche expose** »

DES ARTICLES ET PUBLICATIONS QUI NOUS ONT PLUS

- Daniel Cefai, Edouard Gardella : « **L'urgence sociale en action : ethnologie du Samu social de Paris** », 2011
- Maurizio Lazzarato : « **La fabrique de l'homme endetté, essai sur la condition néolibérale** », 2011

Pour plus d'infos : www.mrie.org



14, rue Passet - 69007 Lyon
Tél. 04 37 65 01 93 - Fax 04 37 65 01 94
e.mail : mrie@mrie.org - site : www.mrie.org
Directeur de la publication : Bruno Lachnitt
Création graphique : Nicole Ayed

L'actu de la MRIE

N°32
Février
2012

Travaux en cours

Profils des bénéficiaires et regards sur l'aide alimentaire

Constatant un développement de l'aide alimentaire, nous souhaitons poursuivre les travaux engagés en 2009. Quels sont aujourd'hui l'évolution de la demande, les profils des bénéficiaires, leur perception de cette aide, ... ? Des rencontres avec différentes structures concernées et des bénéficiaires vont être fixées.

Contact : melanie.tate@mrie.org

Le point de vue des personnes confrontées à la précarité

Nous souhaitons laisser davantage de place dans le dossier annuel 2012 à la réflexion et l'analyse des personnes en situation de précarité. Des travaux sont en cours notamment avec l'ACCEP (Université populaire de parents de Saint-Priest), ATD Quart-Monde (santé, handicap) et Habitat et Humanisme (logement). Si vous connaissez ou animez des groupes ayant entrepris une démarche de réflexion sur nos grands axes d'études (logement, éducation, santé, emploi...), **n'hésitez pas à nous contacter !**

Contacts :

laurence.potie@mrie.org - melanie.tate@mrie.org

Un dossier annuel particulier en 2012

Il marquera le 20^{ème} anniversaire de la MRIE. Sa présentation aura lieu en octobre à une date proche du 17 octobre, déclarée journée mondiale du refus de la misère par l'Unesco en 1987.

Contact : mrie@mrie.org

Accompagnement de la Fédération Habitat et Humanisme dans son analyse sur les maisons relais

Soucieux d'améliorer les conditions d'accueil, de vie et les prestations proposées par les maisons relais, la Fédération Habitat et Humanisme interroge les résidents sur leurs opinions et attentes vis-à-vis de leur lieu de vie. La MRIE l'accompagne dans la mise en place de questionnaires à destination des résidents. Une démarche similaire est prévue auprès des responsables de structures et bénévoles. Les résultats recueillis seront analysés au cours d'une journée de rencontre nationale sur les maisons-relais, à laquelle seront associés les résidents. Cette réflexion est aussi l'occasion pour la MRIE de poursuivre son travail de veille sur les enjeux d'hébergement et de favoriser les croisements habitants-professionnels.

Contact : flora.perrier@mrie.org

Infos MRIE

En remplacement du congé parental d'Annaïg Abjean en 2012, la MRIE a eu le plaisir d'accueillir début janvier une nouvelle chargée de mission, **Mélanie Tate**, précédemment en service civique au Secours Catholique. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Par ailleurs, la MRIE propose à des étudiants en recherche de terrain, des **stages** sur les thématiques : **handicap et précarité, alimentation et précarité, enfance et pauvreté**. Ceux-ci peuvent commencer très rapidement.

Contact : mrie@mrie.org

la lettre de la mrie

Mission Régionale Rhône-Alpes
d'Information sur l'Exclusion

Des mots pour ...

Mesure de la pauvreté et inégalités sociales

Le taux de pauvreté mesure le pourcentage de personnes en dessous d'un seuil communément établi à 60% du revenu médian¹. L'objectif de réduction de la pauvreté d'un tiers en cinq ans, énoncé dans le cadre de l'«engagement national» mis en œuvre par le Haut-Commissaire aux Solidarités actives, reposait sur un autre indicateur, le taux de pauvreté « ancrée dans le temps », qu'il s'agissait de ramener de 12,5% en 2007 à 8,3% en 2012. Il s'agit du seuil de pauvreté à 60% du revenu médian de 2006 que l'on fait seulement évoluer en fonction de l'inflation et au regard duquel on mesure chaque année le taux personnes qui sont en dessous. Cet indicateur a suscité beaucoup de critiques du fait que par l'évolution mécanique des revenus liée à l'augmentation du PIB, il devait diminuer, quoiqu'on fasse ou non pour lutter contre la pauvreté. A l'inverse de ces critiques, les « ultralibéraux » considèrent au contraire le taux de pauvreté relatif au seuil de 60% du revenu médian comme une mesure de la répartition des richesses plutôt que de la pauvreté : « ceux qui défendent une conception relative n'ont que faire de la lutte contre la pauvreté ; ce qui les intéresse, c'est la réduction des écarts... »².

Quoiqu'on en pense, il apparaît pour la première fois, que ce taux controversé de la pauvreté « ancrée dans le temps » augmente légèrement en 2009 par rapport à 2008 : 11,8% versus 11,6%. Il semble désormais inéluctable que l'objectif de réduction de la pauvreté d'un tiers ne sera donc pas atteint. On incriminera la crise. Mais si l'évolution mécanique du taux de pauvreté « ancré dans le temps » était liée à la croissance, **la question posée maintenant est précisément de savoir comment lutter contre la pauvreté en période de récession**. Au-delà des postures idéologiques, l'articulation entre réduction des inégalités et lutte contre la pauvreté est au cœur de la réponse. Il n'est qu'à mesurer pour le vérifier les ressources avant et après redistribution.

Lutter contre la pauvreté dans un contexte de crise passe donc par une meilleure redistribution, sans que celle-ci étouffe la croissance. La cohésion d'une société suppose qu'elle soit solidaire. Le niveau de vie moyen par décile (revenu disponible par unité de consommation) varie de 7 910€ à 53 220€ entre le premier et le neuvième décile pour l'année 2009³. Or le constat récurrent de la pauvreté des enfants qui touche particulièrement les familles nombreuses et les enfants élevés par un parent isolé tient aussi au fait que les allocations familiales censées soutenir les familles sont intégrées dans le calcul du RSA socle, quand les mêmes allocations familiales restent non imposables pour les ménages les plus aisés. Pour en sortir, dans un contexte qui s'annonce de plus en plus contraint sur le plan budgétaire, la solidarité est un levier incontournable.

L'ambiguïté de la statistique tient au fait qu'elle peut contribuer à rendre acceptable ce qui ne l'est pas. S'agissant de pauvreté, il importe de rendre visibles les situations qui sont derrière les chiffres et de ne pas se contenter de mesures relatives pour fixer des objectifs. Joseph Wresinski, fondateur du mouvement ATD Quart-Monde et initiateur de la journée mondiale du refus de la misère disait : « **la misère ça ne se soulage pas, ça se détruit** ». Nous ne pouvons nous contenter, surtout en période de crise, de projets politiques qui n'auraient d'autre ambition que de la « gérer ».

Bruno LACHNITT, Directeur de la MRIE

¹ La moitié de la population gagne plus, l'autre moitié moins.

² http://www.libres.org/francais/actualite/archives/actualite_0508/2208_a3_pauvrete.htm

³ les déciles partagent la population en 10. Le 1er décile correspond aux 10% des français dont les niveaux de vie sont les plus faibles.

A la Une

11,8% des rhônalpins sont en situation de pauvreté en 2009, contre 11,3% un an auparavant.

Source INSEE,
Revenus disponibles localisés

Etude « **Vivre la pauvreté quand on est un enfant** »

Publiée et présentée
le 14 février 2012

→ RDV sur notre site rubrique
« Publication »

Sommaire

L'ARTICLE du MOIS

TRAVAILLEURS PAUVRES :
QUEL ACCÈS
AUX MODES DE GARDE ? p.2

L'ACTU de la MRIE

A propos des ...
Universités populaires
d'ATD Quart-Monde (UPQM)



Travaux en cours ...
Le point de vue des personnes
confrontées à la précarité

Infos MRIE
Bienvenue à Mélanie Tate



TRAVAILLEURS PAUVRES : QUEL ACCÈS AUX MODES DE GARDE ?

Le dossier annuel 2011 a exploré la question de l'accès aux modes de garde dans la partie emploi. La MRIE continue de travailler cette question centrale au croisement des politiques d'insertion et de petite-enfance conduites par les Départements. Le passage de l'Allocation Parents Isolés (API) au RSA majoré a en effet entraîné une incitation beaucoup plus forte à la reprise d'emploi. Quand on observe les chiffres du RSA, on constate qu'environ 30% des parents isolés qui perçoivent du RSA majoré ont une activité au moins à temps partiel avec un enfant la plupart du temps de moins de trois ans.

Parmi les différents modes de garde, les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE ou crèche) sont théoriquement les plus accessibles aux publics à bas revenus du fait de tarifs appliqués en fonction du revenu des parents depuis la mise en place de la Prestation de Service Unique en 2002. De plus, cette prestation impose aux structures une tarification à l'heure pour permettre une meilleure adaptation de l'offre aux besoins de garde partielle.

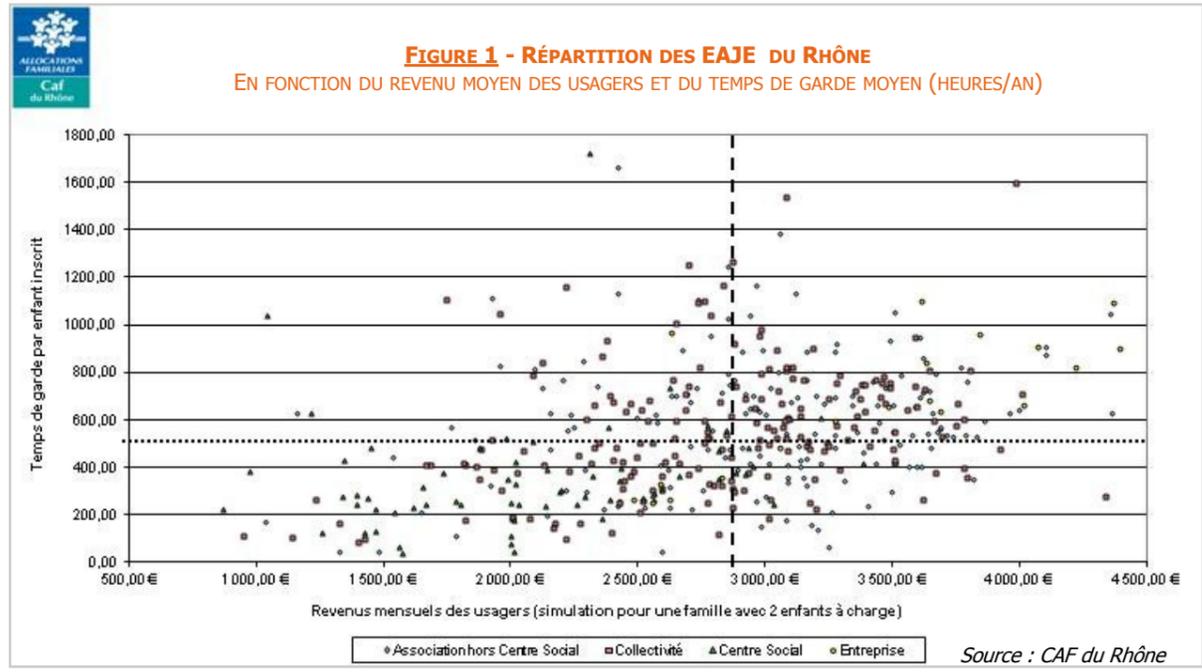
En complément, depuis 2006, un article du code de la santé publique a introduit une orientation forte dans la gestion des accès aux EAJE par l'obligation de réserver une place sur 20 dans les crèches au titre de la discrimination positive.

Néanmoins le premier facteur discriminant reste la présence ou non d'une structure sur le territoire.

Pour répondre à un déficit de couverture des crèches identifié, la CNAF a mis en place un plan d'aide à l'investissement ambitieux. Cependant les principaux leviers dans les politiques d'attribution des places appartiennent plutôt aux communes et aux associations qui gèrent les équipements.

De nombreuses mairies donnent un accès prioritaires aux parents actifs. D'autres gestionnaires – souvent associatifs – construisent leur politique d'attribution des places sur le concept de « mixité sociale » : les crèches ne peuvent devenir un ghetto social, les usagers doivent être représentatifs de la population locale.

Comment mesurer si les familles avec revenus faibles ont accès à ce service ?



Peu de recherches ont été menées sur ce sujet, mais l'intérêt autour de ces questions semble se réveiller : le Haut Commissariat à la Famille a commandité une étude, menée par la Cnaf, dont les résultats sont attendus en 2012.

Des travaux ont été menés par la Caf du Rhône, sur le public accueilli dans les crèches du département. La méthode utilisée exploite deux données dans chaque équipement :

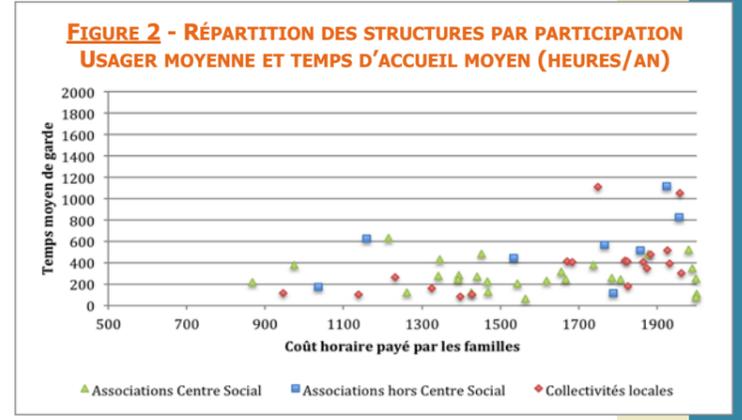
- Le prix moyen payé par la famille pour une heure d'accueil : le tarif étant proportionnel aux ressources du ménage, il permet de déduire le niveau de revenu mensuel moyen des utilisateurs ;
- Le temps d'accueil moyen de chaque enfant, formulé en heures/an : il permet d'apprécier si l'équipement est plutôt typé crèche (temps d'accueil longs et réguliers) ou halte-garderie (temps d'accueil courts ou occasionnels).

Les résultats peuvent être présentés sur un graphique (voir figure 1) dans lequel chaque crèche du territoire observé apparaît sous forme d'un point. Cette grille d'analyse permet de visualiser comment se répartissent les crèches sur un territoire, en fonction de leurs publics et de leur offre de service. Le graphique est construit autour de deux médianes (ressources des utilisateurs et temps d'accueil) qui divisent le nuage de points en 4 carrés (on compte autant de crèches dans la partie droite que gauche, autant dans la partie haute que basse).

On observe ainsi, selon les carrés :

Les équipements accueillants des familles avec revenus inférieurs à la médiane et temps d'accueil supérieurs à la médiane	Les équipements accueillants des familles avec revenus et temps d'accueil supérieurs à la médiane
Les équipements accueillants des familles avec revenus et temps d'accueil inférieurs à la médiane	Les équipements accueillants des familles avec revenus supérieurs à la médiane et temps d'accueil inférieurs à la médiane

Ce graphique permet d'analyser comment fonctionne le « parc des crèches » du territoire observé.



Source : CAF du Rhône

Si l'on fait un zoom sur la partie inférieure gauche du graphique (voir figure 2), on observe que si très peu d'établissements se consacrent principalement aux publics avec revenus faibles sur le territoire du Rhône, ce sont majoritairement des centres sociaux qui sont dans ce cas de figure.

Confronté à la typologie des habitants sur un territoire observé, cet outil met en évidence les discriminations objectives liées à l'accès aux établissements d'accueil. Il n'existait jusqu'alors pas de moyen de les objectiver et donc d'évaluer la réalisation des objectifs affichés en matière de modes d'accueil de petite enfance. Cet outil est désormais à la disposition de toutes les Caf et il peut contribuer à améliorer le pilotage par une meilleure visibilité, particulièrement utile quand la problématique de l'accès aux modes de garde est un obstacle important auquel se heurtent les politiques d'insertion.

Nicolas LUCIANI, conseiller technique et **Jean-Pascal TORTONESE**, coordinateur projets
CAF du Rhône